



Instance de
Coordination
Gérontologique
de la province Sud

Vous avez plus de 50 ans ?

➤ **Faites un bilan de prévention
personnalisé pour vieillir en bonne
santé !**

C'est gratuit



Vous souhaitez vous inscrire?

Appeler le Pôle Gérontologique au 24 66 99 ,
pour obtenir une date de rendez-vous.
Le premier rendez-vous prendra environ 2 heures
avec le médecin et la psychologue. Lors d'un second
rendez-vous d'une heure environ, nous vous remet-
trons votre ordonnance de prévention.

Où trouver le Pôle gérontologique?

*En face du Médipôle, au 83 Boulevard
Wamytan, immeuble Le Santal, au 4ème
étage du bâtiment B.*

Site internet : <https://www.pole-gerontologique.nc>



Instance de
Coordination
Gérontologique
de la province Sud

GUICHET UNIQUE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi	de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h
Le vendredi	de 8h à 11h30 et de 13h à 17h



Pourquoi faire un bilan de prévention?

Pour repérer vos risques de fragilité et retarder les effets du vieillissement grâce à des recommandations établies par des professionnels médicaux.

Il s'agit d'une approche globale de la personne, à la fois médicale, psychologique et sociale, et à vocation préventive.



Comment se passe un bilan de prévention?

Aucun prélèvement de sang ne vous est fait ! Vous remplissez un auto-questionnaire que vous remettez au médecin le jour de votre rendez-vous. Le médecin va tout d'abord vous recevoir en consultation et identifiera avec vous vos antécédents, vos pathologies, vos traitements en cours, vos habitudes de vie. Puis, après un examen clinique, il établira un premier bilan complété, dans un second temps, par une consultation avec une psychologue chargée d'évaluer votre humeur, votre mémoire, votre situation sociale et familiale...



Et après?

Une ordonnance de prévention!

A l'issue de ces deux entretiens, qui permettent d'établir un bilan personnalisé complet de vos risques en matière de vieillissement, vous recevrez votre ordonnance de prévention. Vous y trouverez conseils et recommandations portant notamment sur la mémoire, la nutrition ou l'activité physique. Aucun médicament ne vous sera prescrit, mais votre médecin traitant pourra le faire à la suite de ce bilan.

Avec votre accord, une synthèse est rédigée à l'attention de votre médecin traitant. En aucun cas le Pôle Gériatrique ne transmet vos données personnelles et médicales, ni d'autres informations recueillies au cours du bilan : ces éléments relèvent du secret médical.